

اوطو هول

Auto Hall

Société anonyme au capital de 502 945 280 dirhams
Siège social : Casablanca – 64, avenue Lalla Yacout
R.C. n°137 à Casablanca

Résultat de vote des résolutions soumises à l'AGO du 30 avril 2026

Toutes les résolutions citées ci-après ont été votées comme suit pour un nombre de voix de 34 357 942 représentant 68,3% du capital de la société.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale après avoir constaté :

- qu'elle a été régulièrement convoquée,
- qu'elle réunit le quorum du quart au moins du capital social pour la tenue des assemblées générales ordinaires prévu par la loi et par l'article 29 des statuts,
- que les modalités de participation et de vote, le rapport de gestion, le texte et l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés par le Conseil d'administration, le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice 2025 ainsi que leur rapport spécial sur les conventions susceptibles d'être visées par les articles 56 et suivants de la loi n°17/95 telle que complétée et modifiée, l'inventaire, les états de synthèse arrêtés au 31 décembre 2025, ont été tenus à la disposition des actionnaires à partir de la date de convocation de l'assemblée,

décide de délibérer valablement sur les questions inscrites à l'ordre du jour et donne en conséquence décharge de sa convocation régulière au Conseil d'administration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve le bilan et les comptes sociaux de l'exercice 2025 tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport des commissaires aux comptes, approuve le bilan et les comptes consolidés de l'exercice 2025 tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions relevant des articles 56 et suivants de la loi n°17/95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide sur proposition du Conseil d'administration, d'affecter le bénéfice net de l'exercice comme suit :

| | | |
|---|-----|-----------------------|
| Bénéfice net de l'exercice | Dhs | 104 436 346,20 |
| qui, ajouté au report à nouveau antérieur de..... | Dhs | 154 805 162,29 |
| Réserves..... | Dhs | <u>596 402 127,57</u> |
| forme un total de..... | Dhs | 855 643 636,06 |

à affecter comme suit :

| | | |
|--|-----|-----------------------|
| réserves..... | Dhs | 596 402 127,57 |
| aux actionnaires à titre de dividende..... | Dhs | 100 589 056,00 |
| au poste report à nouveau..... | Dhs | <u>158 652 452,49</u> |
| soit un total de | Dhs | 855 643 636,06 |

A la suite de cette affectation :

- il sera attribué un dividende de 2 dirhams à chacune des 50 294 528 actions formant le capital social. Conformément à l'article 32 des statuts, le Conseil propose la date de mise en paiement de ce dividende à compter du 26 mai 2026.
- Le montant du poste report à nouveau, d'un solde antérieur créditeur de 154 805 162,29 dirhams, sera augmenté et formera un nouveau solde créditeur de 158 652 452,49 dirhams.
- Le montant des réserves facultatives reste au niveau de 596 402 127,57 dirhams.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de Lalla Zoubida El Yacoubi pour une durée de six années qui prendra fin avec l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2031.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de Lalla Noufissa El Yacoubi pour une durée de six années qui prendra fin avec l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2031.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de Moulay Omar Cherkaoui pour une durée de six années qui prendra fin avec l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2031.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de Moulay Souleimane Cherkaoui pour une durée de six années qui prendra fin avec l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2031.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Mohammed Saad Hassar pour une durée de six années qui prendra fin avec l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2031.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ONZIEME RESOLUTION

En conséquence de la sixième, de la septième, de la huitième, de la neuvième et de la dixième résolution, le Conseil se compose comme suit et les mandats des Administrateurs prendront fin avec les Assemblées appelées à statuer sur les comptes des exercices indiqués ci-après :

| | | |
|-------------------------------------|--|------|
| Monsieur Karim GHELLAB..... | Président | 2026 |
| Monsieur Abdellatif GUERRAOUI..... | Administrateur, Président Honoraire..... | 2028 |
| Lalla Zoubida EL YACOUBI..... | Administratrice..... | 2031 |
| Lalla Noufissa EL YACOUBI..... | Administratrice..... | 2031 |
| Moulay Omar CHERKAOUI..... | Administrateur..... | 2031 |
| Moulay Souleimane CHERKAOUI..... | Administrateur..... | 2031 |
| Madame Dounia BEN ABBES TAARJI..... | Administratrice..... | 2029 |
| Monsieur Hassan BOULAKNADAL..... | Administrateur | 2030 |
| Monsieur Khalid CHEDDADI..... | Administrateur..... | 2028 |
| Madame Nadia FASSI FEHRI..... | Administratrice indépendante..... | 2027 |
| Monsieur Mohammed Saad HASSAR | Administrateur..... | 2031 |
| Madame Samia KABBAJ..... | Administratrice indépendante..... | 2029 |
| Monsieur Bouchaïb NAJIOULLAH..... | Administrateur indépendant..... | 2029 |
| Monsieur M'hamed SAGOU..... | Administrateur indépendant..... | 2028 |
| La société AMANA,..... | Administrateur..... | 2029 |

représentée par Moulay Souleimane CHERKAOUI.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes Cabinet Hdid et Associés, représenté par Monsieur Mohamed Hdid pour une durée de trois années qui prendra fin avec l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TREZIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide de nommer le Cabinet Deloitte en qualité de commissaire aux comptes pour une durée de trois années qui prendra fin avec l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028 et ce, en remplacement de Mazars Audit & Conseil, qui a procédé à la certification des comptes de la société pendant une période de 9 ans.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATORZIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale donne aux membres du Conseil d'administration quitus entier et sans réserve de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUINZIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer les formalités prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.